



Écocide

Les multinationales inculpées

Tribunal international Monsanto, La Haye 2016

Editeur

Forum Civique Européen (FCE), St. Johannis-Vorstadt 13, CH-4056 Bâle
ch@forumcivique.org
www.forumcivique.org

Edition

Verlag Europäisches Bürgerforum / CEDRI

Rédaction

Esther Gerber et Michael Rössler

Traductions de l'allemand et de l'anglais vers le français

Marie Burgun, Julia Chaupin, Thomas Dupont, Antonin Flambard,
Béatriz Graf, Gisèle Pélisson, Christiane Privat

Contributions

Emilie Gaillard, Esther Gerber, Raymond Gétaz, René Lehnerr, Hans
Rudolf Herren, Dick Marty, Marie-Monique Robin, Olivier de Schutter

Comité de lecture

Erica Hennequin, Sophie Laissue Fattebert

Graphisme

Johannes Dahmke

Impression

Ropress, Zurich

ISBN 978-3-033-06397-6

CHF 15.-, EUR. 12.-, Prix de solidarité : CHF 50.-, EUR: 40.-

L'Association FCE est reconnue d'utilité publique en Suisse

Photos et illustrations

Nous remercions Mathieu Asselin, photographe à Arles et à New York, pour la mise à disposition généreuse de ses photos et des illustrations, qu'il a utilisées pour son exposition « Monsanto, une enquête photographique ». Plus d'informations : page 115.

Les photos du Tribunal Monsanto sont issues du site : www.monsantotribunal.org.

Les photos, issus de l'archive du FCE, ne sont pas étiquetés.

Là, où nous n'avons pas pu trouver le nom du photographe ou de l'agence, nous avons repris les photos en étant convaincus que les photographes ou agences auraient sûrement soutenu notre projet. Nous les remercions ainsi.

« Cette rencontre au Tribunal n'est pas seulement un combat contre une firme multinationale, c'est un engagement pour la vie et la liberté. Il s'agit de stopper les grosses entreprises colonisatrices de notre système alimentaire et de notre agriculture, réduisant en esclavage notre Terre Mère pour leurs profits. (...) C'est un combat pour l'humanité et l'avenir de la planète. »

Nnimmo Bassey, Nigéria, écrivain et défenseur de l'environnement

Écocide



Les multinationales inculpées

Tribunal international Monsanto, La Haye 2016

Préface	9
Dick Marty	
L'idée	12
Un interview avec René Lehnerr	
Le cercle s'élargit	18
Trois raisons	22
Olivier de Schutter	
Le coup d'envoi est lancé	25
Les juges	30
Les greffes	
Les avocats	
Témoignages	
Les traces de Monsanto en Argentine	34
Diego Fernandez Bantle, agriculteur	
Damián Verzeñassi, médecin en santé publique	
Liz Maria Robledo, mère	
Rizières mortelles	38
Kolon Arachchige Saman Prasanna, agriculteur, Sri Lanka	
Channa Jayasumana, expert en environnement et santé	
La souffrance des animaux	40
Ousmane Tiendrebeogo, agriculteur, Burkina Faso	
Krishan Bir Chaudhary, conseiller agricole, Inde	
Ib Borup Pedersen, éleveur de porcs, Danemark	
Art Dunham, vétérinaire, États-Unis	
Monika Krüger, vétérinaire, Allemagne	

Des atteintes aux processus démocratiques	44
Miguel Lovera, agronome, Paraguay	
Marcelo Firpo, chercheur en environnement et santé, Brésil	
Shiv Chopra, asientifique, Canada	
La liberté scientifique entravée	49
Compte rendu de la déclaration devant le Tribunal	
Claire Robinson, Nicolas Defarge et William Bourdon	
Crimes de guerre	52
L'opération « Ranch Hand » au Vietnam	
La voix des victimes au Vietnam	
Jackson Nyamuya Maogoto, avocat et professeur	
Les victimes	56
Les experts et expertes	
Déclaration de clôture	60
Juge Françoise Tulkens	
Roundup : une action immense d'empoisonnement	64
Marie-Monique Robin	
« Monsanto Papers »	68
L'avis consultatif	70
1. Droit à un environnement sain	
2. Droit à l'alimentation	
3. Droit à la santé	
4. Droit à la liberté d'expression et de recherche académique	
5. Complicité de crime de guerre	
6. Crime d'écocide	

L'appel de juges	77
Focus sur les concepts d'écocide et le droit des générations futures	78
Emilie Gaillard	
Répercussions et perspectives du Tribunal	80
Post-scriptum	84
Un monde sans des multinationales agrochimique	
Protestations mondiales contre le « Monsanto protection act »	86
René Lehnherr	
Nourrir la population mandial grâce à l'agriculture bilogique	88
Hans R. Herren	
Un changement radical des pratiques agricoles	91
Raymond Gétaz	
Initiative pour des multinationales responsables	95
www.publiceye.ch	
Les semences – un bien commun	96
www.seedfilm.org	

Annexe

Les termes de références	100
La démarche et la réalisation	101
Monsanto en bref	92
La fusion Bayer - Monsanto:	
Un mariage entre anciens complices	104
Une invitation pour Monsanto	107
Une lettre pour Bayer	111
Le Forum Civique Européen	112
Monsanto, une investigation photographique	115
Mathieu Asselin	
Dons	116
Contacts FCE	117



SAUGET, ILLINOIS, 2012

MATHIEU ASSELIN

Préface

Dick Marty, ancien conseiller aux États et ancien président de la Commission des questions juridiques et des Droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

L'évolution semble inéluctable et risque de bouleverser aussi bien les équilibres géopolitiques que les rapports sociaux. Le phénomène est pourtant largement ignoré par la politique, voire, dans le meilleur des cas, fortement sous-estimé. La concentration croissante de l'économie dans de grands conglomérats internationaux n'est en effet pas sans effet sur les équilibres politiques et les institutions. La mondialisation profite grandement aux grandes entreprises et creuse dangereusement le fossé entre la réalité économique et le cadre juridico-institutionnel. Un nombre grandissant de sociétés multinationales a atteint une dimension financière supérieure à celle de la majorité des États membres des Nations Unies. Cette force financière implique le plus souvent un véritable pouvoir politique et une capacité redoutable d'influencer l'opinion et le comportement d'une multitude d'individus.

L'IMPACT DES MULTINATIONALES

Les États se trouvent de plus en plus en position de faiblesse face à ces multinationales. Celles-ci peuvent aisément choisir où payer leurs impôts et n'hésitent pas, plus ou moins discrètement, à recourir, au chantage pour obtenir des facilitations. Les places de travail constituent ainsi un argument de pression même envers les États les plus développés pour des concessions en matière fiscale ou environnementale. L'influence de ces grandes sociétés peut aller et va souvent bien plus loin. Fréquemment présentes dans des pays pauvres et fragiles mais riches en matières premières, elles assument une emprise importante sur le contexte politique, social et local. Plusieurs scandales ont révélé les pratiques peu scrupuleuses, pour ne pas dire franchement criminelles, de certaines multinationales en matière de respect des droits de l'homme et de protection de l'environnement. Ces géants de l'économie contrôlent des moteurs de recherche et des grands médias, disposent d'importants relais dans la communauté scientifique qu'ils financent et, ainsi, sont à même d'influencer l'opinion publique et de conditionner les habitudes des consommateurs.

PRISE DE CONSCIENCE

Les Nations Unies ont commencé à prendre conscience du problème et des dangers que celui-ci comporte. Elles ont finalement établi les principes, dits de Ruggie (du nom du représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU chargé des questions des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises).

Celles-ci reconnaissent notamment :

- Les obligations existantes qui incombent aux États de respecter, protéger et mettre en œuvre les Droits de l'homme et les libertés fondamentales ;

- le rôle dévolu aux entreprises en qualité d'organes spécialisés de la société remplissant des fonctions particulières, tenues de se conformer à toutes les lois applicables et de respecter les droits de l'homme ;
- la nécessité que les droits et obligations s'accompagnent des voies de recours appropriées et efficaces en cas de violation.

Ces principes s'appliquent à tous les États et à toutes les entreprises commerciales, transnationales ou autres, indépendamment de leur taille, de leur secteur, de leur lieu d'implantation, de leur régime de propriété et de leur structure.

RAPPEL À L'ORDRE

La Suisse est certainement le pays qui, par rapport à sa population, a la plus haute concentration de sièges de sociétés multinationales. Cela devrait impliquer une vigilance accrue, car le risque pour l'image et la réputation du pays est important. La classe politique ne semble pas s'en préoccuper outre mesure. La commission de la politique extérieure du Conseil national avait proposé une motion, qui invitait le Conseil fédéral à introduire dans la loi le devoir de diligence des entreprises en matière de droits de l'homme et de la protection de l'environnement selon les principes de Ruggie. La votation de ce texte au plénum a donné lieu à une scène assez grotesque qui ne contribue certainement pas à consolider l'image de sérieux et d'indépendance des parlementaires. La motion a été, dans un premier temps, adoptée avec la voix décisive du président. Un lobbying intensif de représentants de milieux économiques arpentant les antichambres du Parlement a convaincu certains députés de demander un nouveau scrutin. Plusieurs conseillers nationaux de droite se sont fait rappeler à l'ordre et ont ainsi modifié leur vote. En profitant aussi du fait que quelques parlementaires romands avaient dû quitter prématurément l'hémicycle, la motion a été finalement rejetée.

POUR DES MULTINATIONALES RESPONSABLES

Ce vote rocambolesque, qui a eu au moins le mérite de démontrer l'influence de certaines organisations économiques sur le parlement a provoqué le lancement de l'initiative populaire « Pour des multinationales responsables », soutenue par plus de quatre-vingts ONG. L'initiative demande des règles contraignantes pour que les entreprises ayant leur siège en Suisse respectent les droits de l'homme et l'environnement également dans leurs activités à l'étranger. Les lésés auraient en outre la possibilité de demander réparation du dommage auprès des tribunaux suisses. Exiger que les entreprises fassent une analyse des risques qu'elles encourent en matière de violation des droits de l'homme et de l'environnement dans leurs activités à l'étranger devrait être la moindre des choses. Étant donné que dans de nombreux pays du tiers monde la justice ne fonctionne pas ou n'est pas du tout indépendante, il paraît absolument équitable que le lésé puisse s'adresser à la justice du pays où se trouve le siège de la société accusée d'avoir violé les droits de l'homme ou les règles internationalement reconnues de la protection de l'environnement. Est-ce une judiciarisation excessive, comme le dénoncent certains milieux économiques ? Absolument pas.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que la voie judiciaire est ouverte pour une action en responsabilité civile seulement. Cela signifie que le lésé doit apporter les preuves du dommage subi et démontrer que l'entreprise a violé ses devoirs de diligence. Ce n'est pas si simple, d'autant plus que la justice suisse n'est pas très coulante en matière de responsabilité civile.

L'AUTORÉGULATION NE SUFFIT PAS

Cette possibilité d'introduire une action en justice aura un effet préventif certain et contribuera aussi à mieux protéger les sociétés qui se comportent bien, confrontées à des concurrents sans scrupules. Le Conseil fédéral a cependant décidé de rejeter l'initiative et de ne lui opposer aucun contre-projet. Il estime que l'autorégulation suffit. C'est navrant, car l'autorité politique démontre une fois de plus qu'elle met toujours les intérêts économiques (ou ce qu'elle considère comme tels) au-dessus des autres valeurs. Elle fait aussi et surtout preuve de son incapacité à apprendre des douloureuses expériences du passé. On n'a en effet tiré aucune conséquence de ce qui s'est passé avec les banques auxquelles on avait délégué le pouvoir de se fixer elles-mêmes les règles de diligence. On sait à quel désastre cela a conduit. Cela a coûté des centaines de milliards, payés en fin de compte par les petits actionnaires et les clients (les managers, eux, s'en sont mis plein les poches). L'autorégulation est un beau principe, certes, mais il est chaque fois mis à mal par une petite minorité qui compromet ainsi l'ensemble de la branche.



DICK MARTY

MONSANTO - UN CAS EMBLÉMATIQUE

La société Monsanto est un exemple parfait de la puissance démesurée, de l'arrogance que peut assumer une entreprise, de son emprise sur la politique et les États ainsi que de sa capacité à conditionner le consommateur et l'opinion publique. Face à la mollesse de la classe politique, qui n'est souvent que de la complaisance, voire de la complicité, il y a heureusement la société civile. C'est grâce à cette dernière qu'a été créé le Tribunal Monsanto, une initiative courageuse qui a su rallier des personnalités de premier plan dont l'expertise, l'indépendance et l'intégrité ne sauraient être mises en doute. Les conclusions sont inquiétantes. Elles démontrent à quel point l'arsenal juridique est insuffisant au vu des graves menaces qui pèsent sur l'environnement et la santé de la population. Le Tribunal souligne en outre la nécessité d'affirmer la primauté du droit international des droits de l'homme et de l'environnement. Le chemin à parcourir est encore long et les obstacles, sous forme d'intérêts particuliers de tout genre, ne manquent pas. On doit être reconnaissant envers ceux et celles qui ont pris l'initiative d'étudier à fond un cas aussi emblématique. Le travail du Tribunal Monsanto constitue un précieux encouragement pour tous ceux et toutes celles qui se battent pour un monde plus juste.

Rizières mortelles

KOLON ARACHCHIGE SAMAN PRASANNA,
AGRICULTEUR, SRI LANKA

Depuis déjà vingt-trois siècles, on cultive du riz au Sri Lanka. Kolon Arachchige Saman Prasanna, né en 1973, vient d'une famille de cultivateurs de riz de la région Padavi-Sri Pura, à l'est du pays, où il est paysan et président d'une association locale d'agriculteurs. Au début des années 1990, les premiers cas d'une maladie chronique des reins (*Chronic Kidney Disease*, CKD) sont apparus dans cette région. C'est une maladie mortelle dans les pays à bas revenus et avec un accès limité au système de santé.

« Au début, on disait qu'on ne connaissait pas l'origine de cette maladie. Dans ma commune, nous étions pourtant convaincus qu'elle était liée à l'utilisation de produits chimiques dans l'agriculture », dit Samann Prasanna dans son témoignage au Tribunal Monsanto. Au Sri Lanka, des produits agrochimiques n'ont été employés à grande échelle qu'à partir de 1980. La politique économique qui a suivi les changements politiques de 1977 ont en effet tracé la voie aux importations et à l'emploi de produits agrochimiques – aussi contre la volonté de la population locale.

Dans les rizières, on a employé massivement des herbicides. D'abord le produit Gramoxone, bientôt relayé par le Roundup. Peu de temps après sont apparus les premiers cas de maladie rénale chronique et, seulement vingt ans plus tard, celle-ci devenait le principal problème de santé dans les zones sèches et fertiles du Sri Lanka. Dans un tiers de la région, la maladie s'est répandue de façon endémique. Selon des estimations, environ 60'000 personnes l'ont contractée et plus de 20'000 en sont mortes.





« Au début, les paysans et paysannes ont accepté les engrais et pesticides qu'on leur donnait gratuitement, mais ne les utilisaient pas parce qu'ils étaient convaincus que ces produits étaient nocifs pour l'environnement. Finalement, les conseillers agricoles l'ont découvert et les paysans ont été punis. Ainsi les produits agrochimiques ont été imposés à notre communauté. » K.A. Saman Prasanna

CHANNA JAYASUMANA, EXPERT EN ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

En 2008, il a démarré une étude toxicologique dans le cadre de son doctorat à l'université de Rajarata, pour découvrir les causes de cette épidémie. Il est allé voir la communauté paysanne de Saman Prasanna. « Nos recherches épidémiologiques ont confirmé l'hypothèse que les maladies rénales chroniques des paysans dans les zones sèches du Sri Lanka étaient liées à l'emploi de glyphosate dans les rizières et à la consommation d'eau des puits. » Des analyses d'eau dans les régions concernées ont montré que l'eau des puits était beaucoup plus polluée par le glyphosate que l'eau à la surface. Des échantillons d'urine des paysans contenaient divers métaux lourds et des traces de pesticides, dont le plus souvent de l'arsenic, du cadmium et du glyphosate. Une étude indépendante de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) menée au Sri Lanka est arrivée à des résultats similaires.

UNE INTERDICTION QUI MONTRE LE CHEMIN DE L'AVENIR

Sur la base de ces études, le gouvernement du Sri Lanka a décrété en décembre 2014 une interdiction de tous les herbicides contenant du glyphosate. Au début, l'interdiction ne concernait que les régions les plus touchées. Mais suite à la pression de la société civile, de paysannes et paysans, de moines bouddhistes, de médecins et de scientifiques, l'interdiction a été étendue à tout le pays. « Je suis très content de cette décision, car ils (les herbicides contenant du glyphosate n.d.l.r.) sont responsables de la mort de nos paysans et paysannes. En même temps, ces produits chimiques font de nous des assassins (d'êtres vivants et de l'environnement n.d.l.r.) et nous éloignent de l'enseignement bouddhiste », a déclaré Saman Prasanna.

MEMO N°3: KOLON ARACHCHIGE SAMAN PRASANNA, PAYSAN, SRI LANKA, LA HAYE, OCTOBER 15TH-16TH, 2016

MEMO N°3: CHANNA JAYASUMANA, HEALTH EXPERT, SRI LANKA, LA HAYE, OCTOBER 15TH-16TH, 2016

LA SOUFFRANCE DES ANIMAUX

OUSMANE TIENDREBEOGO, AGRICULTEUR, BURKINA FASO

Le témoin rapporte devant le Tribunal qu'Emmanuel Tétébafo, fermier du village de Kongolikan (Burkina Faso), a des chèvres et des moutons depuis vingt ans. Ses bêtes se sont toujours nourries de feuilles des cotonniers qui poussent sur son domaine. « Mais lorsqu'il a utilisé pour la première fois du coton Bt génétiquement modifié, ses bêtes sont tombées malades. Aucun vétérinaire n'a pu déterminer ni classer leur maladie », selon Ousmane Tiendrebeogo. La culture du coton Bt, introduite officiellement pour la première fois en 2003 au Burkina Faso, a été fortement encouragée par les autorités, avec notamment l'argument de diminuer le recours aux pesticides.

Le susdit Emmanuel Tétébafo avait auparavant traité six fois son coton de manière conventionnelle ; il n'avait jusqu'alors pas eu de problème comparable avec ses animaux. Suite à la demande du fermier, des représentants du fabricant de coton Bt, accompagnés de deux gendarmes avec une chèvre, sont arrivés immédiatement sur place. Ils ont attaché l'animal dans le champ de coton puis l'ont repris, escortés des gendarmes, en expliquant qu'ils allaient vérifier si la chèvre allait mourir. De plus, ils ont cueilli quelques feuilles de cotonnier, soi-disant pour les faire analyser dans le laboratoire de Monsanto, afin de savoir si la mort des animaux pouvait être imputée au coton Bt. Ils ont fait savoir au paysan que, si le résultat était positif, il serait dédommagé. Quelques jours plus tard, ils lui ont déclaré que la mort de ses bêtes n'avait aucun rapport avec le coton Bt. « Là-dessus, ils [les représentants, n.d.l.r.] ont ajouté que Monsanto aurait dû exiger des excuses et qu'il devrait être reconnaissant à Monsanto d'avoir pris à sa charge les frais d'analyse, ce que lui, paysan pauvre, n'aurait jamais pu assumer. Ce procédé excluait dorénavant toute possibilité de plainte dans cette affaire. » (Citation d'Ousmane Tiendrebeogo)



« La directive de la Commission européenne dit clairement que les organismes génétiquement modifiés sont des produits dangereux. (...) Pour cette raison, la même commission recommande des règles strictes de sécurité pour l'utilisation des OGM. (...) La multinationale connaît-elle la dangerosité de ses produits ? Si oui, pourquoi continue-t-elle à les utiliser ? Et pourquoi met-elle de côté la santé humaine ? »

Koffi Dogbevi



LA VOIX DES VICTIMES AU VIETNAM

En tant que première organisation vietnamienne des victimes de l'Agent orange, VAVA a déposé en février 2004 une plainte devant le Tribunal fédéral de New York. Celle-ci a été rejetée en mars 2005 par le juge Jack B. Weinstein, au motif que l'utilisation militaire d'herbicides n'est pas interdite par le droit international et ne pouvait donc pas être considérée comme crime de guerre. Au Vietnam, les gens sont toujours en attente d'une quelconque forme de dédommagement.

« Plus de trois millions d'êtres humains ont été victimes de l'Agent orange. Des centaines de milliers d'entre eux sont morts entre-temps. Les survivants luttent contre d'horribles maladies ou souffrent de malformations (...). Les maladies provoquées par l'Agent orange s'étendent à la troisième génération – à partir des grands-parents – et nous ne savons pas quand cela se terminera. »

LE PREMIER LIEUTENANT NGUYEN VAN RINH, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION VIETNAMIENNE DES VICTIMES DE L'AGENT ORANGE/DIOXINE (VAVA). DISCOURS À LA CONFÉRENCE MONDIALE DE LA PAIX À KATHMANDU (16-18 NOVEMBRE 2016)



Le Forum Civique Européen

LES OBJECTIFS

Nous sommes un réseau international solidaire de personnes très diverses qui aspirent à davantage de justice et de paix dans le monde et s'y engagent activement.

Nous agissons bénévolement et de manière informelle là, où trop de gens détournent le regard. Grâce à notre mise en réseau avec d'autres initiatives émancipatoires, nous nous efforçons de rassembler les énergies pour faire un pas en avant vers l'utopie d'un monde plus juste et en paix.

Le soutien à une auto-organisation pour les personnes dans le besoin, les relations publiques et le financement d'aides au départ à des groupes de jeunes engagés constituent les points forts de notre activité.

LES POINTS IMPORTANTS

- l'engagement contre l'esclavage moderne dans l'agriculture industrielle
- la solidarité transfrontalière avec les migrant-e-s et les exilé-e-s
- la création de lieux d'accueil et de conseils pour les sans-papiers
- la solidarité sur place avec les victimes du pillage des pays du Sud
- l'engagement pour la biodiversité, le patrimoine commun des semences, et la conservation de nos bases de vie
- la défense des victimes de l'arbitraire étatique et de la violence nationaliste
- le lancement et la mise en réseau d'initiatives de paix

L'HISTOIRE ET LES NOUVEAUX DÉFIS

Le Forum Civique Européen (FCE) a été créé en 1989, peu après la chute du mur de Berlin. L'initiative est venue de personnes engagées¹ de l'Ouest comme de l'Est de l'Europe. Pour ne pas laisser l'ouverture de l'Europe de l'Est aux seuls intérêts économiques, aux grandes institutions internationales et aux gouvernements, nous nous sommes fixé comme principal objectif d'établir des contacts directs entre les personnes de l'Est et de l'Ouest, sans toutefois oublier l'hémisphère sud : des amitiés et de nombreux projets ont alors vu le jour, surtout en Ukraine, en Roumanie et en Allemagne de l'Est, mais aussi dans le Sud. Pendant la guerre en Yougoslavie, nous avons mis

¹ Les principaux initiateurs et initiatrices étaient déjà actifs dans le « Comité Européen pour la Défense des Réfugiés et des Immigrés » (C.E.D.R.I.), le mouvement des radios libres (FERL) ou dans la Coopérative européenne Longo mai.

en place un réseau alternatif de journalistes indépendants (AIM) entre les anciennes républiques, afin de lutter contre la folie guerrière et le nationalisme fanatique.

Avec la mondialisation effrénée de l'économie, des crises et des guerres au niveau planétaire, de nouveaux défis, que l'on retrouve dans les activités actuelles du FCE, se sont présentés à nous. Les points importants ont parfois changé, mais la manière d'aborder de nouveaux projets est restée la même: sur une base égalitaire, penser et agir au-delà des frontières.

Forum Civique Européen !
Bâle, septembre 2017

Archipel

le mensuel du Forum Civique Européen

Depuis septembre 1993, Archipel paraît onze fois par an en allemand et français avec un tirage d'environ 5'000 exemplaires. Il est diffusé en partie par abonnement en Allemagne, Autriche, France et surtout en Suisse. De plus, Archipel est envoyé gratuitement à des contacts du FCE en Europe de l'Est, Afrique, Asie et en Amérique latine, qui ne peuvent se permettre de payer un abonnement. Archipel informe des activités du FCE, d'autres groupes ou individus, présente des reportages sur l'actualité politique, mais aussi des réflexions sur l'histoire et la philosophie.

Abonnement annuel: 60 CHF/ 40 EUR

Vous trouvez les archives d'Archipel sous:
www.forumcivique.org



Zeitung des Europäischen BürgerInnenforums

Et aujourd'hui plutôt qu'une démocratie électorale faite avec le peuple, par le peuple, pour le peuple, nous avons une démocratie électorale des firmes, pour les firmes, par les firmes. Nous devons donc récupérer notre capacité de façonner notre liberté, à prendre des décisions collectives pour le bien de la planète, pour notre bien et celui des générations futures.

Vandana Shiva

Concordance entre l'augmentation de l'utilisation de pesticides et le développement des cancers, des malformations congénitales et des fausses couches. Suicides et ruine là où les agriculteurs ont été contraints d'utiliser les semences OGM. Mort des sols. Ouragan médiatique et perte de leur emploi pour les scientifiques ayant eu l'audace de s'opposer à la Multinationale... Les témoignages que j'ai entendu à La Haye sont accablants et ne laissent aucun doute.

Michel Bühler

Ma chanson *Seeds of freedom* est dédiée à la lutte pour les semences libres et contre Monsanto, Bayer et l'agriculture destructrice. Ce type d'agriculture détruit les systèmes paysans et viole leurs droits aux semences, la terre et les ressources naturelles. Il existe un autre chemin. Des millions de personnes luttent pour un autre monde.

Manu Chao

Le Tribunal Monsanto laissera une trace dans l'histoire de la lutte de l'humanité pour neutraliser la prédation de multinationales qui font main basse sur la Terre, notre bien commun à tous et toutes. Ce fut un honneur que d'y assister, et d'entendre ces hommes et ces femmes courageux, venus de partout, témoigner de leur combat, demander que justice soit faite.

Catherine Morand